

# Relevé de vos comptes - n° 10

Relevé édité le 29 octobre 2018

> Périodicité mensuelle

**Vos Comptes 24h/24** | **Votre identifiant : 0200855425**  
 > Internet<sup>(1)</sup>, appli tablette et mobile<sup>(2)</sup>  
 > Serveur vocal : 09 69 39 36 39 <sup>(3)</sup>

**Votre Service Clients** | > Téléphone : 36 39<sup>(4)</sup>  
 > Courrier : LA BANQUE POSTALE  
 75900 PARIS CEDEX 15

**Votre conseiller** | **Melle AFFRE VALERIE**  
 > Messagerie depuis votre Espace Client<sup>(1)</sup>  
 > Téléphone : 04 34 43 81 00<sup>(3)</sup>

MR THOMAS THIBAUT  
 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
 34410 SERIGNAN

Le saviez-vous ? Vous disposez de différents numéros pour nous contacter :

- ☎ 09 69 39 99 98 (appel non surtaxé), pour suivre la bonne exécution de vos contrats et pour faire opposition sur vos cartes et chéquiers, du lundi au vendredi de 8h à 20h, le samedi de 8h à 12h ;
- ☎ 09 69 39 36 39 (appel non surtaxé), pour consulter vos comptes et contrats 24h/24 ;
- ☎ 09 69 39 00 01 (appel non surtaxé), pour prendre rendez-vous avec un conseiller en bureau de poste ;
- ☎ la ligne directe de votre conseiller en bureau de poste (prix d'un appel) ;
- ☎ 3639 (service 0,15 €/min + prix d'un appel)\*, pour joindre l'ensemble des services de la Banque\*\*.

*\* Pour accéder à ces services depuis l'étranger, composez le +33 1 45 45 36 39 (coût d'une communication internationale pour la France).*

*\*\* Opposition pour les chèques du lundi au vendredi (8h à 20h), le samedi (8h à 12h).*

## Situation de vos comptes au 26 octobre 2018

Solde

CCP n° 08 554 25 R 020	<b>+ 16 317,84 €</b>
Livret A n° 075 9321306 W	<b>+ 22 950,00 €</b>

## Compte Courant Postal n° 08 554 25R 020

IBAN : FR21 2004 1000 0108 5542 5R02 073 | BIC : PSSTFRPPPAR

> Découvert autorisé au 26/10/2018 : 1 400,00 € (à régulariser sous 30 jours)  
 > Frais et cotisations perçus depuis le 27/09/2018 : - 3,00 €

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
	<b>Ancien solde au 27/09/2018</b>		<b>3 733,26</b>
02/10	VIREMENT DE THOMAS BLONDEL E ZZ1454XOWZABA5QKC Taxe fonciere 2018 Thomery REFERENCE : 0190274800020007		191,33
02/10	VIREMENT POUR TT2 COMPTE FR7630438001004000378018295 REFERENCE : 0155275810163970	500,00	
04/10	VIREMENT DE MR THOMAS THIBAUT..... REFERENCE : 0181277830009920		1 500,00
04/10	VIREMENT POUR ALEXANDRE COMPTE FR8430002089410000038750Q95 RBST ABATTAGE SAULE 29 REFERENCE : 0155277811448387	1 500,00	
05/10	VIREMENT DE THOMAS BLONDEL E ZZ14664LCMYZ000L7 Voyage REFERENCE : 0190277800201008		300,00
09/10	VIREMENT DE COMUTO V191361601 Blablacar Ref: V191361601 REFERENCE : 0190281800193011		18,00
09/10	VIREMENT DE COMUTO V191073292 Blablacar Ref: V191073292 REFERENCE : 0190281800193027		45,00

## Vos opérations CCP n° 08 554 25R 020 (suite)

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
11/10	REMISE DE CHEQUE N° 0938846 DE DUPUY PARS		153,00
11/10	VIREMENT DE MR THOMAS THIBAUT REFERENCE : 0181284850004557		7 000,00
11/10	VIREMENT POUR ALEXANDRE COMPTE FR8430002089410000038750Q95 TEL DU 10 10 18 REFERENCE : 0155283815818923	100,00	
15/10	VIREMENT DE SCI MICHEL THOMAS E2EID-726721 SCI Michel THOMAS REFERENCE : 0189288800001200		5 000,00
15/10	▶ FRAIS TRIMESTRIELS DE TENUE DE COMPTE	3,00	
15/10	PRELEVEMENT DE DIRECTION GENERALE D ES FINANCES PUBL REF : 1E067000034063M134008752268 340631469517608160 111 MENM134008752268063 IMPOT IR IDENT : FR46ZZ005002 MANDAT : ++FR46ZZ005002M1340087522	8 955,00	
16/10	VIREMENT DE SCI MICHEL THOMAS E2EID-729332 SCI Michel THOMAS REFERENCE : 0189289800001100		20 050,00
16/10	VIREMENT POUR TT2 COMPTE FR7630438001004000378018295 REFERENCE : 0155289820943820	400,00	
17/10	VIREMENT POUR MR THOMAS THIBAUT COMPTE 10011000200759321306W33 REFERENCE : 0155290821441025	6 836,55	
18/10	PRELEVEMENT DE Bip Go REF : .FB0028664785-1-BIPANDGO Bip Go/.FB0028664785-1-BIPANDGO/ADV U-250071688813-00001-01 IDENT : FR98ZZ607600 MANDAT : ADVU-250071688813-00001-01	223,20	
22/10	VIREMENT DE MICILS 550254273255 550254273255 - Decaissement n. 1800 002SrwT de 7.50 EUR du 18/10/2018 - Sante - Contrat 003028/001 REFERENCE : 0190295800055001		7,50
22/10	VIREMENT DE RAM PRESTATION LANGUEDO C 1580275THOMAS THIBAULO6021958 1580275THOMAS THIBAULO6021958 REFERENCE : 0190292800114001		16,50
22/10	VIREMENT DE COMUTO V193361032 Blablacar Ref: V193361032 REFERENCE : 0190292800117045		18,00
22/10	CHEQUE N° 8482007	80,00	
23/10	VIREMENT DE COMUTO V193508914 Blablacar Ref: V193508914 REFERENCE : 0190295800139031		33,00
25/10	PRELEVEMENT DE DIRECTION GENERALE D ES FINANCES PUBL REF : 2P0870000TLR18774501291297703 6 600106779895TLR1877450129129 TLR SEPA DGFIP IMPOT TF IDENT : FR46ZZ005002 MANDAT : NNFR46ZZ00500218774501291	574,00	
25/10	PRELEVEMENT DE DIRECTION GENERALE D ES FINANCES PUBL REF : 2P0670000TLR18344587164683406 3 600098986351TLR1834458716468 TLR SEPA DGFIP IMPOT TF IDENT : FR46ZZ005002 MANDAT : NNFR46ZZ00500218344587164	1 267,00	
25/10	PRELEVEMENT DE DIRECTION GENERALE D ES FINANCES PUBL REF : 1P087000091121P391012549336 911211469517608160 111 ECH1891429106559121 IMPOT TF IDENT : FR46ZZ005002 MANDAT : ++FR46ZZ005002P3910125493	1 309,00	
	<b>Total des opérations</b>	<b>21 747,75</b>	<b>34 332,33</b>
	<b>Nouveau solde au 26/10/2018</b>		<b>16 317,84</b>

## Comptes d'Épargne

Date	Opérations	Débit (€)	Crédit (€)
<b>■ Livret A n° 075 9321306 W</b> IBAN : FR81 1001 1000 2007 5932 1306 W33   BIC : PSSTFRPPCNE			
<b>Ancien solde au 27/09/2018</b>			<b>23 113,45</b>
11/10	VIREMENT POUR MR THOMAS THIBAUT COMPTE 20041000010855425R02073 DATE DE VALEUR 11 10 2018	7 000,00	
17/10	VIREMENT DE MR THOMAS THIBAUT DATE DE VALEUR 17 10 2018		6 836,55
<b>Total des opérations</b>		<b>7 000,00</b>	<b>6 836,55</b>
<b>Nouveau solde au 26/10/2018</b>			<b>22 950,00</b>

(1) Coût de connexion selon le fournisseur d'accès. (2) Coût de connexion et de communication selon le fournisseur d'accès ou l'opérateur de téléphonie mobile. (3) Prix d'un appel local. (4) Service 0,15 € / min. + prix d'un appel.

► Frais et cotisations perçus ou remboursés.

Il vous est conseillé de conserver ce relevé.

### Informations générales sur la protection des dépôts

<b>La protection des dépôts effectués auprès de La Banque Postale est assurée par :</b>	Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR)
<b>Plafond de protection :</b>	100 000 € par déposant et par établissement de crédit (1)
<b>Si vous avez plusieurs comptes dans le même établissement de crédit :</b>	Tous vos dépôts enregistrés sur vos comptes ouverts dans le même établissement de crédit entrant dans le champ de la garantie sont additionnés pour déterminer le montant éligible à la garantie ; le montant de l'indemnisation est plafonné à 100 000 € (1)
<b>Si vous détenez un compte joint avec une ou plusieurs autres personnes :</b>	Le plafond de 100 000 € s'applique à chaque déposant séparément. Le solde du compte joint est réparti entre ses cotitulaires ; la part de chacun est additionnée avec ses avoirs propres pour le calcul du plafond de garantie qui s'applique à lui (2)
<b>Autres cas particuliers</b>	Voir note (2)
<b>Délai d'indemnisation en cas de défaillance de l'établissement de crédit :</b>	Sept jours ouvrables (3)
<b>Monnaie de l'indemnisation :</b>	Euro
<b>Correspondant :</b>	Fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR) 65 rue de la Victoire – 75009 Paris Tél : 01 58 18 38 08 Courriel : <a href="mailto:contact@garantiedesdepots.fr">contact@garantiedesdepots.fr</a>
<b>Pour en savoir plus :</b>	Reportez-vous au site internet du FGDR : <a href="http://www.garantiedesdepots.fr/">http://www.garantiedesdepots.fr/</a>
<b>Accusé de réception par le déposant :</b> Lorsque ce formulaire est joint ou intégré aux conditions générales ou aux conditions particulières du projet de contrat ou convention, il est accusé réception à l'occasion de la signature de la convention.	
<b>Il n'est pas accusé réception à l'occasion de l'envoi annuel du formulaire.</b>	

#### Informations complémentaires :

**(1) Limite générale de la protection :** Si un dépôt est indisponible parce qu'un établissement de crédit n'est pas en mesure d'honorer ses obligations financières, les déposants sont indemnisés par un système de garantie des dépôts. L'indemnité est plafonnée à 100 000 € par personne et par établissement de crédit. Cela signifie que tous les comptes créditeurs auprès d'un même établissement de crédit sont additionnés afin de déterminer le montant éligible à la garantie (sous réserve de l'application des dispositions légales ou contractuelles relatives à la compensation avec ses comptes débiteurs). Le plafond d'indemnisation est appliqué à ce total. Les dépôts et les personnes éligibles à cette garantie sont mentionnés à l'article L.312-4-1 du code monétaire et financier (pour toute précision sur ce point, voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution).

Par exemple, si un client détient un compte d'épargne éligible (hors livret A, Livret de Développement Durable et Solidaire et Livret d'Épargne Populaire) dont le solde est de 90 000 € et un compte courant dont le solde est de 20 000 €, l'indemnisation sera plafonnée à 100 000 €.

**(2) Principaux cas particuliers :** Les comptes joints sont répartis entre les cotitulaires à parts égales, sauf stipulation contractuelle prévoyant une autre clé de répartition. La part revenant à chacun est ajoutée à ses comptes ou dépôts propres et ce total bénéficie de la garantie jusqu'à 100 000 €.

Les comptes sur lesquels deux personnes au moins ont des droits en leur qualité d'indivisaire, d'associé d'une société, de membre d'une association ou de tout groupement similaire, non dotés de la personnalité morale, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des indivisaires ou associés.

Les comptes appartenant à un Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL), ouverts afin d'y affecter le patrimoine et les dépôts bancaires de son activité professionnelle, sont regroupés et traités comme ayant été effectués par un déposant unique distinct des autres comptes de cette personne.

Les sommes inscrites sur les Livrets A, les Livrets de Développement Durable et Solidaire - LDDS - et les Livrets d'Épargne Populaire - LEP - sont garanties indépendamment du plafond cumulé de 100 000 € applicable aux autres comptes. Cette garantie porte sur les sommes déposées sur l'ensemble de ces livrets pour un même titulaire ainsi que les intérêts afférents à ces sommes dans la limite de 100 000 € (pour toute précision voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution). Par exemple, si un client détient un livret A et un LDDS dont le solde est de 30 000 € et un compte courant dont le solde est de 90 000 €, l'indemnisation sera plafonnée à 120 000 €.

Certains dépôts à caractère exceptionnel (somme provenant d'une transaction immobilière réalisée sur un bien d'habitation appartenant au déposant ; somme constituant la réparation en capital d'un dommage subi par le déposant ; somme constituant le versement en capital d'un avantage-retraite ou d'un héritage) bénéficient d'un rehaussement de la garantie au-delà de 100 000 €, pendant une durée limitée à la suite de leur encaissement (pour toute précision sur ce point, voir le site internet du fonds de garantie des dépôts et de résolution).

**(3) Indemnisation :** Le Fonds de garantie des dépôts et de résolution met l'indemnisation à disposition des déposants et bénéficiaires de la garantie, pour les dépôts couverts par celle-ci, sept jours ouvrables à compter de la date à laquelle l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution fait le constat de l'indisponibilité des dépôts de l'établissement adhérent en application du premier alinéa du I de l'article L. 312-5 du code monétaire et financier. Ce délai de sept jours ouvrables sera applicable à compter du 1er juin 2016 ; jusqu'à cette date, ce délai est de vingt jours ouvrables.

Ce délai concerne les indemnisations qui n'impliquent aucun traitement particulier ni aucun complément d'information nécessaire à la détermination du montant indemnisable ou à l'identification du déposant. Si un traitement particulier ou un complément d'information sont nécessaires, le versement de l'indemnisation intervient aussitôt que possible.

La mise à disposition se fait, au choix du Fonds de garantie des dépôts et de résolution :

- soit par l'envoi d'une lettre-chèque en recommandé avec avis de réception,
- soit par mise en ligne des informations nécessaires sur un espace internet sécurisé, ouvert spécialement à cet effet par le Fonds et accessible à partir de son site officiel (cf. ci-après), afin de permettre au bénéficiaire de faire connaître le nouveau compte bancaire sur lequel il souhaite que l'indemnisation lui soit versée par virement.

**(4) Autres informations importantes :** Le principe général est que tous les clients, qu'ils soient des particuliers ou des entreprises, que leurs comptes soient ouverts à titre personnel ou à titre professionnel, sont couverts par le FGDR. Les exceptions applicables à certains dépôts ou à certains produits sont indiquées sur le site internet du FGDR. Votre établissement de crédit vous informe sur demande si ces produits sont garantis ou non. Si un dépôt est garanti, l'établissement de crédit le confirme également sur le relevé de compte envoyé périodiquement et au moins une fois par an.

# BON À SAVOIR

## ■ COMMENT FAIRE OPPOSITION EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOS MOYENS DE PAIEMENT ?

Appelez immédiatement le 09 69 39 99 98 <sup>(1)</sup> (du lundi au vendredi de 8h à 19h, le samedi de 8h à 12h) ou le 3639 <sup>(2)</sup> (7j/7et 24h/24) depuis la France métropolitaine et les DOM.

**A défaut, vous pouvez contacter :**

- **Pour vos chèquiers :**  
le centre national d'appel des chèques perdus ou volés de la Banque de France au 0 892 683 208 <sup>(3)</sup>.
- **Pour vos cartes de paiement et de retrait :**  
le serveur interbancaire de mise en opposition des cartes 7j/7et 24h/24 au 0 892 705 705 <sup>(3)</sup>.

**IMPORTANT : DANS TOUS LES CAS, CONFIRMEZ VOTRE OPPOSITION PAR ÉCRIT  
DANS LES 48 HEURES À VOTRE CENTRE FINANCIER.**

Vous pouvez également effectuer votre déclaration au guichet d'un bureau de poste.

## ■ QUELLES GARANTIES POUR VOS DÉPÔTS ?

Le Fonds de Garanties des Dépôts et de Résolution vous assure en cas de faillite de La Banque Postale, sur les dépôts effectués sur vos comptes et livrets bancaires (CCP, CAT, CSL, CEL, PEL, Optimys PEL, Livret Jeune, Livret B, PEP, Compte d'attente) dans la limite de 100 000 euros par personne. Le plafond de 100 000 euros s'applique à chaque déposant en cas de compte joint et à hauteur de vos encours sur les Livrets A, LDD et/ou LEP.

## ■ COMMENT RÉSOUDRE UN DIFFÉREND ?

- Si vous souhaitez déposer une réclamation, vous pouvez vous adresser à votre bureau de poste ou contacter par courrier votre Service Clients à l'adresse indiquée au recto de ce relevé, par téléphone le Service Après-Vente au 09 69 39 99 98 <sup>(1)</sup> ou par messagerie sécurisée depuis votre Espace Client du site [labanquepostale.fr](http://labanquepostale.fr). La Banque Postale s'engage à répondre dans les meilleurs délais et au plus tard sous 10 jours à partir de la réception de la réclamation.
- En cas de désaccord avec la réponse apportée, vous pouvez déposer un recours à l'adresse suivante :

**La Banque Postale**  
**Service Relation Clientèle**  
11 rue Bourseul  
75900 PARIS CEDEX 15

- Si vous n'avez pas eu de réponse à une demande écrite dans un délai de 2 mois ou si la réponse apportée ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le Médiateur de La Banque Postale. Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la Charte de la Médiation disponible auprès du Service Clients de La Banque Postale et dans les bureaux de poste. Le Médiateur facilitera la recherche d'une solution amiable.

**Le Médiateur de La Banque Postale**  
115 Rue de Sèvres Case Postale G 009  
75275 PARIS CEDEX 06



Ce document a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, conformément à nos engagements de banque responsable et respectueuse de notre environnement.

(1) Prix d'un appel local ou le +33 1 45 45 36 39 depuis l'étranger et les TOM (prix d'une communication internationale pour la France). (2) Service 0,15 € TTC/minute + prix d'un appel. (3) Service 0,35 € TTC/minute + prix d'un appel.

La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 046 407 595 euros. Siège social et adresse postale : 115, rue de Sèvres - 75 275 Paris Cedex 06 - RCS Paris 421 100 645. Code APE 6419Z, intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424.